

# L'Express

L'Express - Drummondville > Opinion

## Décision inacceptable de la Cour supérieure à Gaspé : la Ville doit en appeler

Publié le 14 février 2014

**Réagissant au jugement de la Cour supérieure rendu contre la ville de Gaspé dans le dossier de la défense des sources d'eau potable, la mairesse de Saint-Edmond de Grantham, Marie-Andrée Auger, et le maire de Saint-Bonaventure, Félicien Cardin, ont dit souhaiter que la Ville de Gaspé porte cette décision en appel.**



*Félicien Cardin, maire de Saint-Bonaventure*

«La décision de l'honorable juge Moulin est pour le moins troublante. Le juge admet que les produits qui sont injectés dans le sous-sol sont susceptibles de contaminer les sources d'eau potable, mais, à son point de vue, les municipalités n'auraient pas les compétences pour protéger leurs résidents. Nous ne pouvons être d'accord avec une interprétation aussi restrictive de la loi», a résumé Mme Auger.

Son collègue Félicien Cardin partage les mêmes sentiments : «Nous ne sommes pas des juristes et nous ne pouvons discuter des détails de ce jugement. Toutefois, nous remarquons que le juge de Percé a refusé

d'accorder à la compagnie Pétrolia que le jugement soit immédiatement applicable, si cette décision est portée en appel. Nous espérons que l'équipe de monsieur le maire Côté ira dans cette direction».

Les deux maires qui sont à l'origine de ce mouvement en faveur de la protection des sources d'eau et qui gagne de jour en jour de nouveaux appuis se sont dits confiants que leur démarche sera couronnée de succès. «Aujourd'hui plus de 70 municipalités ont adopté notre règlement. La MRC du Granit (Lac Mégantic) vient d'appeler toutes ses municipalités à adopter notre règlement. La MRC qui regroupe les municipalités autour de Victoriaville

veut l'adopter pour l'ensemble de ses municipalités. Cela témoigne de la volonté des élus de défendre leurs résidents», de souligner Mme Auger.

Pour M. Cardin, les municipalités doivent mieux s'organiser. «Samedi, le 15 février prochain, des maires de plusieurs dizaines de municipalités se réuniront pour mettre sur pied un fonds municipal de défense de l'eau. Nous devons nous donner les moyens de défendre notre réglementation et Gaspé pourra compter sur notre appui concret, si la ville veut aller en appel».